



LIGUE D'ESCRIME DE L'ACADEMIE DE LYON FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL Saison 2013-2014

La Ligue d'Escrime du Lyonnais, soucieuse d'aider les Clubs dans l'organisation de leurs compétitions, souhaite satisfaire le plus grand nombre de demandes en fonction du matériel dont elle dispose.

Pour cela, les Clubs doivent faire leur demande de matériel, auprès de la Ligue d'Escrime du Lyonnais, dès qu'ils connaissent la date de la compétition qu'ils organisent.

1 - Mise à disposition de Matériel

- Les demandes de matériel devront être adressées à la Ligue d'Escrime du Lyonnais à l'aide du document " Demande de matériel " édité à cet effet. Celles-ci seront confirmées par retour d'un devis de réservation établi à partir de cette demande et fonction du matériel que la ligue pourra mettre à disposition.

- Pour confirmer une réservation le club devra retourner à la Ligue, dans les meilleurs délais, ce devis de réservation qui devra être daté et signé par le responsable du Club et accompagné du chèque de caution. Si aucun chèque de caution n'est joint à la confirmation de réservation, celle-ci ne sera pas prise en compte.

- Aucun matériel ne sera remis si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas remplies.

- Les réservations seront satisfaites dans l'ordre chronologique des demandes sachant que la priorité est donnée aux clubs de la Ligue qui s'engagent dans une Compétition Internationale, un Championnat de France, un Circuit National ou de Zone, un Championnat Rhône-Alpes ou de Ligue, un Championnat départemental.

- La prise en charge du matériel ainsi que le retour de celui-ci s'effectueront sur rendez-vous définis en collaboration avec le Responsable de la Gestion du Matériel de la Ligue.

- Le montant total figurant sur les devis de réservation de matériel correspond aux frais de maintenance des équipements mis à disposition.

- Le matériel défectueux ou manquant sera facturé au club emprunteur.

- Le montant du règlement définitif des frais de maintenance des équipements mis à disposition sera facturé au club emprunteur une fois le matériel restitué et contrôlé par le gestionnaire du matériel. Le chèque de caution sera alors restitué dès que le règlement de la facture aura été effectué.

2 - Mise à disposition du Gymnase Colbert

Elle correspond à l'ensemble du Gymnase Colbert, quel que soit le nombre de pistes installées, et à sa sonorisation.

Les modalités de réservation pour une compétition sont:

- . Participation aux frais de maintenance du matériel: 400 €
- . Caution : 1 500 €

- Toute détérioration sera facturée au club organisateur.



RhôneAlpes^{Region}

1, rue Louis Chapuy - 69008 LYON

Téléphone : 04 78 75 36 37-Télécopie : 04 78 01 78 48

Mél : ligue@escrime-ligue-lyon.asso.fr – Site : <http://www.escrime-ligue-lyon.asso.fr>





LIGUE D'ESCRIME DE L'ACADEMIE DE LYON **FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME**

3 - Conditions de remise sur les coûts de maintenance du matériel Ligue

Les clubs de la Ligue d'Escrime du Lyonnais qui organisent une Compétition Internationale, un Championnat de France, un Circuit National ou de Zone, un Championnat Rhône-Alpes ou de Ligue, une épreuve CERA Benjamin par équipes, un Championnat Départemental bénéficieront d'une remise de 50% sur la facturation des coûts de maintenance du matériel prêté, sous réserve que celui-ci soit rendu complet et en bon état de fonctionnement.

Les clubs d'Escrime du Dauphiné Savoie organisant des Championnats Rhône-Alpes ou des épreuves CERA Benjamins par équipes bénéficieront également de cette remise.

4 - Remise accordée aux partenaires de la Ligue sur les coûts de maintenance

Les coûts de maintenance des matériels prêtés à nos partenaires pourront faire l'objet d'une remise négociée dans le cadre du contrat de partenariat signé avec la Ligue d'Escrime du Lyonnais.

PRET D'EQUIPEMENTS

Dans la limite des équipements disponibles gérés par la Ligue du Lyonnais, des équipements individuels et des appareils électriques peuvent être prêtés aux Clubs de la ligue du Lyonnais qui se créent ou qui mènent des actions dans les Lycées ou collèges... et qui en font la demande. Un équipement Handifix peut également être mis à disposition des Clubs qui souhaitent faire la promotion de l'escrime handisport en vue de la création d'une section Handisport dans leur club.

A la demande des Clubs ou des Comités départementaux, la Ligue d'Escrime du Lyonnais pourra les aider à s'équiper dans le cadre des actions de développement qu'ils pourront initier.



RhôneAlpes^{Region}

1, rue Louis Chapuy - 69008 LYON

Téléphone : 04 78 75 36 37-Télécopie : 04 78 01 78 48

Mél : ligue@escrime-ligue-lyon.asso.fr – Site : <http://www.escrime-ligue-lyon.asso.fr>

